

Henrichemont Le Mag n°19



**Gendarmerie
d'Henrichemont
1924 - 2024**



Décembre 2024

**Page 2 :**

Attention arnaques

Page 3 :

Le mot du Maire

Page 4 :

Vie de la commune

Page 7 :

École

Nouveaux commerçants- artisans

Expression libre

Page 8 :

La Borne

Attention arnaques !

Plusieurs de nos concitoyens ont été victimes d'arnaques, de démarchages abusifs avec parfois des préjudices très importants. Voici quelques recommandations pour éviter ces arnaques.

L'hameçonnage ou phishing : un message sur votre téléphone ou votre messagerie vous demande d'appeler ou de cliquer sur un lien pour une livraison de colis ou de communiquer le numéro de votre compte bancaire. Ne cliquez pas ! Demandez-vous si vous attendez un colis, si vous avez un dossier en attente et vérifiez les numéros d'appels ou les adresses mails d'où proviennent ces messages. Puis bloquez les ou classez-les en Spam !

Le démarchage à domicile : un individu se présente à votre domicile pour vous vendre un produit ou un service, pour vérifier vos installations en vous informant qu'il est mandaté par un prestataire (EDF, SAUR etc...) et qu'il s'est inscrit en mairie. Sachez que c'est rarement le cas ! **Ne laissez personne entrer** sans vérifier auprès du service concerné, de la mairie ou de la gendarmerie ! Relevez les plaques d'immatriculation des voitures !

Le démarchage téléphonique : la loi du 1er mars 2023 le **limite du lundi au vendredi de 10h à 13h et de 14h à 20h hors jours fériés**. Nous croulons pourtant sous les appels ! Alors :

- soit tout simplement raccrocher ou mentir en disant que vous êtes déjà équipé,
- **ne jamais dire « oui » à une proposition** car c'est mettre le pied dans un engrenage et recevoir la visite d'un démarcheur. Un « OUI » franc à une proposition commerciale au téléphone peut être considérée comme une acceptation d'achat qu'il sera difficile de contester car enregistrée !

La loi impose aux démarcheurs d'utiliser certains indicatifs: 01 62, 01 63, 02 70, 02 71, 03 77, 03 78, 04 24, 04 25, 05 68, 05 69, 09 48, 09 49.

Conseil : ne répondez pas aux numéros que vous ne connaissez pas ! Sur votre répondeur demandez à la personne qui vous appelle de laisser un message, vous pourrez alors rappeler !

Le cas de la rénovation énergétique : la Loi du 14 juillet 2020 interdit strictement le démarchage téléphonique dans le secteur de la rénovation énergétique. Pourtant nous sommes sollicités pour des panneaux solaires, l'isolation, les pompes à chaleur. Quelques conseils :

- si l'offre vous paraît intéressante, demandez d'abord l'avis de votre entourage ou d'un professionnel,
- chaque département dispose d'un service spécialisé qui vous conseillera tant sur le plan technique que pour les aides : à Bourges l'ALEC au 02 46 08 11 02 contact@alec18.fr
- choisissez des entreprises de la région. Demandez leurs références dans la commune ou les communes environnantes. Sinon, soyez prudents ! Danger !

Un droit parfois méconnu : le délai de rétractation

D'après la loi, tout démarchage à domicile vous octroie un délai de réflexion de 14 jours pendant lequel vous pouvez annuler votre achat. Cette clause est **mentionnée sur votre bon de commande**, surtout **ne renoncez pas à ce droit quel que soit le prétexte invoqué par le vendeur !**

Et en tout dernier ressort, lors d'un démarchage à domicile, **ne versez jamais d'acompte !**

Que faire si vous pensez avoir été trompé ?

- appelez la gendarmerie,
- appelez le 33 700, numéro dédié aux arnaques,
- signalez à la mairie qui pourra aussi alerter les autres habitants
- faire un signalement sur le site « Signal Conso » : <https://signal.conso.gouv.fr>
- se tourner vers une association de défense des consommateurs, par exemple UFC Que Choisir (02 48 70 48 02 et/ou contact@cher.ufcquechoisir.fr) qui pourra vous conseiller.



Investir pour notre école

140 enfants, issus de 104 familles différentes et répartis dans 7 classes, constituent cette année l'effectif de notre école maternelle et primaire.

Lieu emblématique s'il en est, notre école constitue pour la municipalité une priorité à la fois dans son fonctionnement mais également en matière d'investissement.

Les 9 employés de la commune présents sur le site, représentant 50 % de l'effectif total des employés municipaux, y assurent quotidiennement l'accueil, la surveillance le midi, la garderie, la cantine, l'entretien ainsi que pour 2 d'entre elles la fonction d'ATSEM (Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles). S'ajoutent, l'ensemble du personnel enseignant dépendant quant à eux, de l'éducation nationale.

Afin d'offrir à chacune et à chacun des conditions d'exercice optimum et confortable, le conseil municipal a décidé de lancer un **programme de réhabilitation énergétique** conséquent du bâtiment principal et du préau, ainsi que des travaux de **végétalisation de la cour**.

Notre architecte, « l'atelier 1+1 » retenu dans le cadre de la procédure en vigueur, travaille sur ce projet avec une première présentation effectuée lors du dernier conseil municipal de 2024.

Le budget de cette réalisation est estimé à 800 000 € HT, duquel il faudra déduire les subventions que nous demandons auprès de l'état, de la région et du conseil départemental.

Comme pour les travaux actuellement en cours du Jeu de Paume et du Centre Régional de Santé, ce

projet concernant l'école sera autofinancé sans recours à l'emprunt et sans bien sûr augmenter la pression fiscale, ce qui est notre règle de conduite en matière de finance depuis le début de ce mandat.

Conforter notre école, la rendre attractive avec des installations fonctionnelles, est notre contribution à la qualité de l'enseignement pour nos enfants, qui constitueront dans quelques années les forces vives de notre pays.

C'est aussi, avec notamment le collège attenant une manière d'amplifier l'attractivité d'Henrichemont.

Je souhaite à chacune et à chacun d'entre vous d'excellentes fêtes de fin d'année.

J'aurai le plaisir de vous retrouver le vendredi 10 janvier prochain pour la soirée consacrée aux vœux du Maire.



Bien sincèrement,
Gilles Bureau
Maire d'Henrichemont

Contacts :

Mairie : 02 48 26 70 04 - mairiehenrichemont@orange.fr

Site : www.henrichemont.fr

Réseaux sociaux :

www.facebook.com/mairiehenrichemont et www.instagram.com/mairiedhenrichemont

Application mymairie : télécharger l'appli via App Store ou Google play en tapant Henrichemont au niveau de la recherche.



La gendarmerie a fêté ses 100 ans

Le vendredi 27 septembre 2024, le centenaire de la gendarmerie d'Henrichemont a été célébré en présence du colonel Olivier Caussanel, commandant du groupement de gendarmerie du Cher et le commandant Laurent Chauvet, à la tête de la compagnie de gendarmerie de Bourges, du Major Bouissac commandant de la communauté de brigade de St Martin d'auxigny, de l'adjudant-chef Denis Renard commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Henrichemont et de nombreux élus du territoire.

Un peu d'histoire...

C'est la Maréchaussée, créée durant la guerre de 100 ans qui est à l'origine de notre Gendarmerie moderne. Elle avait pour mission de suivre les armées et de réprimer les méfaits des pillards, des soldats ou des déserteurs.

Ces compétences sont élargies sous le règne de François 1er, en 1536, à l'ensemble de la population civile. En 1668, sous Louis XIV, Colbert organise la compagnie d'Île-de-France en brigades assujetties à une résidence, le long des grands axes desservant la capitale. En 1720, Claude Le Blanc, secrétaire d'État à la Guerre sous le règne de Louis XV, étend le dispositif à l'ensemble du royaume. Ces Brigades ont pour mission de « maintenir la tranquillité publique [...] de sorte que nos sujets ne puissent manquer de secours dans les occasions où le ministère desdites compagnies leur sera nécessaire [...] pour le bien de notre service et du public. ».

Le 16 février 1791, la Marée chaussée devient la Gendarmerie nationale.

Le 18 janvier 1841, le port de la moustache devient obligatoire pour nos gendarmes et le restera jusqu'en 1933.

Après la première Guerre Mondiale, dans les années 1920, la France connaît une période dense de reconstruction. Le gouvernement décide de renforcer la présence de l'État dans les zones rurales. La gendarmerie est alors un outil essentiel pour assurer la sécurité, faire respecter les lois républicaines et maintenir l'ordre. Le renforcement des brigades locales de gendarmerie est également une réponse aux défis posés par le banditisme, les tensions sociales, ainsi que par les besoins accrus de surveillance et de maintien de l'ordre après la guerre.

Revenons à Henrichemont

La maréchaussée était située à Boisbelle.



En 1740, Maximilien VI de Béthune, descendant de Maximilien de Béthune, duc de Sully et créateur de la ville d'Henrichemont, établit une brigade de gardes ou archets à pied. Ils portaient « un habit rouge bordé d'une tresse d'argent, retombant sur une veste en drap bleu qu'accompagnaient une culotte et des bas de même nuance [...] ; un fusil et un sabre à la hussarde complétaient ce costume. »

Le 12 août 1839, un poste de Commissaire de police est créé puis, le 13 mai 1850, la brigade est transférée de Boisbelle à Henrichemont et plus précisément, rue des Soupirs. Le commissariat de police est supprimé en 1870.

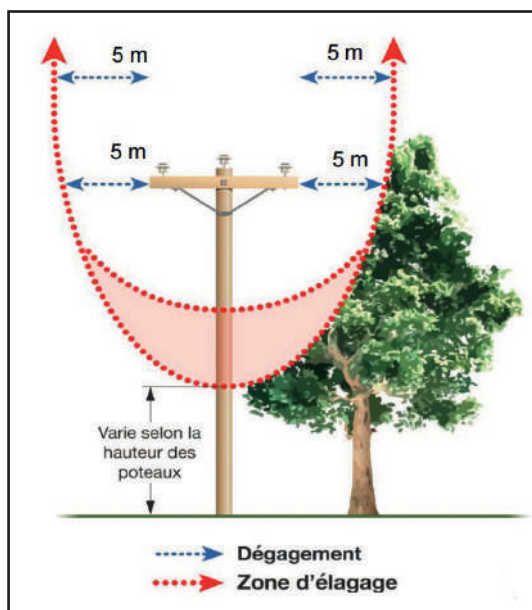
Le 29 juillet 1923 le conseil municipal d'Henrichemont est réuni en session extraordinaire, sous la présidence du Maire de l'époque Mr Louis Pasquet Benoit, pour acter l'acquisition d'un terrain appartenant à M. Pellerin, près de l'école des garçons, de 30 ares 71 ca au prix de 2.5 francs le m2. Le terrain fut ensuite cédé gratuitement au département pour la construction de la nouvelle caserne de gendarmerie. L'adjudication des travaux eut lieu le 1er septembre 1923 et la livraison treize mois plus tard, le 30 octobre 1924.

En 2002, la brigade s'est constituée en communauté de brigades avec Saint-Martin-d'Auxigny et les Aix-d'Angillon. La présence des gendarmes sur Henrichemont est assurée par huit gendarmes.



En 1970, à droite la gendarmerie, à gauche le collège

ÉLAGAGE = SÉCURITÉ



Les réseaux électriques et téléphoniques sont des biens publics qui bénéficient à tous. Enedis, Orange et Berry Fibre Optique sont les gestionnaires des différents réseaux et en assurent l'exploitation et l'entretien.

La qualité de fourniture des différents réseaux peut être affectée par des événements climatiques exceptionnels, mais également par un manque d'entretien ou d'élagage des arbres ou des haies. Ces perturbations peuvent générer des pannes parfois durables ou des dysfonctionnements comme des microcoupures susceptibles d'endommager les appareils électriques et pour le téléphone ou la fibre d'interrompre les connexions.

De plus il arrive que des prestataires ne puissent pas intervenir sur les réseaux en raison de haies débordantes empêchant l'accès aux fils et poteaux. Le cas s'est encore présenté récemment sur notre commune à la fois sur le réseau électrique et pour des raccordements téléphoniques. Cela n'est pas sans causer désagréments

et préjudices aux riverains qui, de plus, n'étaient pas à l'origine de l'incident.

Il faut aussi souligner que l'élagage des haies favorise leur régénérescence, limite leurs débordements anarchiques et les bois morts fréquemment présents lorsqu'elles ne sont pas entretenues.

Par ailleurs la loi impose que les **haies situées sur une propriété ne doivent pas dépasser sur le domaine public**. Concernant le réseau électrique, une distance de 5 m doit être respectée entre la végétation et le réseau. En conséquence, pensez à anticiper la pousse de cette végétation.

L'élagage des arbres ou des haies est du ressort des propriétaires et la charge leur en incombe. En cas de sinistre leur responsabilité peut être engagée. Toute victime, y compris le gestionnaire du réseau, peuvent demander la réparation des dommages liés à l'incident.

Afin d'éviter tout risque pour la sécurité des personnes et pour préserver le bon fonctionnement des réseaux électriques et téléphoniques, vous êtes tenus de procéder à la taille de vos haies et plantations.

Centre régional de santé : un nouveau médecin sur la commune

Le centre régional de santé de la commune a ouvert ses portes en octobre 2022, place Henri IV, avec l'installation du docteur Michèle Gatard, présente deux jours par semaine.

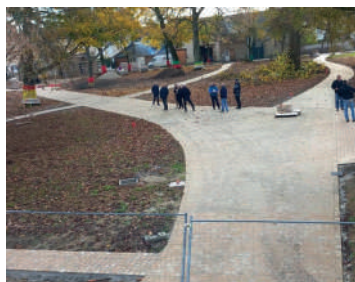
Désormais le docteur Gatard assure une perméance trois jours par semaine, à savoir le lundi, le mardi et le mercredi.

Un second médecin généraliste est venu l'épauler. Il s'agit du docteur Christophe Robert qui prend le relais le jeudi, le vendredi et le samedi matin. Médecin à Menetou-Salon, désormais à la retraite, il a rejoint le centre de santé en tant que médecin salarié.

Des travaux de rénovation énergétique ont eut lieu pendant plusieurs mois. C'est désormais dans des locaux parfaitement isolés et confortables que vous serez reçus.

Travaux

Le Jeu de Paume



Les travaux avancent conformément au plan établi. La grange Bernard a retrouvé un toit, les allées sont faites, la scène est prête, les jeux pour enfants sont mis en place. Les arbres, eux, ont été élagués et de nombreuses branches mortes ont pu ainsi être supprimées en toute sécurité. Un buste de Sully a été commandé afin de mettre en valeur le



fondateur de la commune. L'inauguration du lieu est prévue pour avril 2025.

L'église

Afin de financer les travaux prévus au niveau du clocher, des subventions vont être demandées au mois de janvier, notamment pour rénover la façade dont certaines pierres, fragilisées par la météo et le temps, se détachent. Dès que les travaux auront débutés, une souscription publique sera lancée via la Fondation du Patrimoine.

Écoles

Le projet de rénovation énergétique qui concerne le bâtiment principal abritant les classes de primaires, le chauffage et la végétalisation de la cour, avance à grands pas. Le cabinet d'architecte est venu, le 5 décembre, présenter le projet aux institutrices, au personnel de l'école, aux représentants des parents d'école et aux membres de la commission des écoles. Des subventions seront demandées en début d'année prochaine en espérant pouvoir débiter les travaux à l'automne 2025. Une double page sera consacrée à ce sujet dans votre bulletin municipal de mars.

Eaux pluviales – Assainissement

Des travaux destinés à recueillir de manière optimale les eaux pluviales ont été réalisés rue Dauphine. Ainsi, de nouveaux avaloirs ont été installés. D'autres on été créés rue Neuve et en bas de la rue de Verdun. En ce qui concerne l'assainissement, les travaux prévus route des Aix et menés par la communauté de communes devraient débiter en début d'année prochaine.

Cimetière

10 cavurnes et un colombarium de 10 cases ont été mis en place. De plus, le premier carré du cimetière a été enherbé.

Calendrier prévisionnel des conseils municipaux

Les prochains conseils municipaux auront lieu les 15 janvier, 19 février et 26 mars 2025. Ces dates sont susceptibles d'être modifiées. Elles seront indiquées environ une semaine à l'avance sur le site de la commune, l'application mymairie, la page Facebook et le panneau numérique. Si vous n'accédez pas à ces moyens de communication et souhaitez être présent à l'un de ces conseils, nous vous invitons à prendre contact avec la mairie qui vous confirmera la date.

Informations légales

Henrichemont Le Mag – Directeur de publication : G. Bureau, Maire d'Henrichemont
Comité de rédaction : Florence Semence, les membres de la commission Information et communication
Imprimeur : Imprimerie du Mont Henri, 9 place Henri IV, 18250 Henrichemont - décembre 2024
Crédit photos : Nathalie Mestre, Antony Girardi, Anouck Goudinoux, Dalloun



Pourquoi un D.D.E.N ?

Le Délégué Départemental de l'Éducation Nationale est nommé officiellement par l'inspecteur d'Académie. Son rôle est double. Tout d'abord sa fonction officielle lui permet de siéger au conseil d'école et de réaliser annuellement une visite de l'école à laquelle il est affecté concernant l'environnement matériel et humain mis au service des élèves. Cette fonction évolue aussi vers un rôle de conciliateur éventuel entre les parents d'élèves, les enseignants et les collectivités locales.



Le second rôle consiste en une mission associative au sein d'une Union départementale des DDEN qui organise des opérations en direction des écoles. Notre département est ainsi fier d'organiser depuis plus de trente ans en collaboration avec la DSDEN et le Conseil départemental « LES ÉCOLES QUI CHANTENT » qui permettent à la moitié des écoles du département de se rassembler autour du chant. Notons également « MON JARDIN D'ÉCOLE », « SE CONSTRUIRE CITOYEN » et « LA SEMAINE DES DROITS DE L'ENFANT ».

Le DDEN attaché à la laïcité et défenseur des valeurs de la République apporte un « regard de la société civile » sur le fonctionnement de l'école. Devenir DDEN est possible à chaque adulte se reconnaissant dans cette volonté d'offrir les meilleures conditions d'accueil possibles des élèves.

Si cette fonction vous intéresse adressez un mail à udden.cher@gmail.com

Nouveaux commerces-artisans



Brocéliande Hair Studio Coiffeur- Perruquier

3 rue de Verdun
18250 Henrichemont
Tél. : 06 24 85 07 60
broceliandehairstudio@outlook.fr
Facebook : Brocéliande-Hair-Studio



Ouvert du mardi au samedi de 10h à 17h

Info marchés !

Le 25 décembre et le 1er janvier tombant des mercredis, les **marchés** hebdomadaires sont avancés au

- **mardi 24 décembre** et au
- **mardi 31 décembre.**

Expression libre

Conformément à la loi en vigueur le groupe d'opposition a possibilité, à sa demande, de disposer d'un espace dans le bulletin municipal. Ce texte n'engage que leurs auteurs et en aucun cas la municipalité.

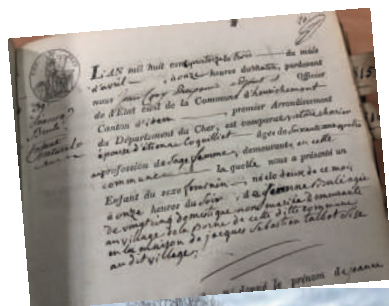
Madame, Monsieur,

avec 45 associations, le tissu associatif d'Henrichemont contribue à l'animation de notre commune. Composées de bénévoles dévoués, leur situation financière ne leur permet pas toujours de fonctionner sereinement. Pourtant, elles sont volontaires pour organiser des manifestations afin de faire découvrir leurs activités tout en proposant des animations sur Henrichemont et la Borne. Pour les élus de notre groupe, un soutien par la mise à leur disposition gratuitement d'une des salles municipales, dans un cadre prédéfini, au moins une fois par an serait une reconnaissance et un encouragement fort pour leur engagement et l'amélioration de la vie de notre commune.

B. HURIEZ, G. NOYAT, C. LOOSLI et F. JANSONNIE



Marie Talbot 1814-1874 : exposition + monographie saison 2024



De cet acte de naissance à ce lieu où elle repose au côté de son époux, tout laisse place à notre imagination sur la vie de Jeanne Brûlé alias Marie Talbot.

Mais l'essentiel n'est-il pas son œuvre considérable et tellement extraordinaire ? Comme vous avez pu le constater toute cette dernière saison au Musée de La Borne.

La vie de cette femme potière serait passée inaperçue, totalement ou pratiquement absente de tous les documents concernant ce monde essentiellement masculin des maîtres potiers, sans l'engagement de l'Association du Musée au cours des ans.

D'avril à novembre 2024 sous l'impulsion du commissaire d'exposition Renaud Régnier et son équipe, une partie de son œuvre exposée dans la chapelle de La Borne a été vue par plus de 5500 visiteurs. Une mise en valeur pour la deuxième fois * en ce lieu qui le méritait largement, a rendu un fervent hommage à cette petite bornoise, laquelle après plus d'un siècle et demi a bluffé encore et toujours l'assistance.

La monographie : Marie Talbot 1814- 1874, éditée à cette occasion, ayant eu un réel succès, maintenant épuisée, sera rééditée prochainement.

Fermeture hivernale, réouverture à Pâques 2025.



Nathalie Mestre

* Une exposition orchestrée par Claude Gaget et son équipe avait eu lieu en 2008 : Jeanne Brûlé dite MARIE TALBOT, une potière inspirée.

Contact: Renaud Régnier + (33)6 71 25 84 19 museelaborne@gmail.com

Grande affluence aux 10e Grands Feux

Cet évènement incontournable, comme dit la plaquette de présentation, a été suivi par un large public (4 mille visiteurs selon des recoupages sérieux sur la période). Tous les témoins confirment, une foule inégalée dans les différents lieux qui participèrent à l'aventure, répartis sur La Borne et dans les villages alentours. Les 1 000 bols estampillés « Grands Feux 2024 », préparés pour l'occasion, sont à présent dispersés dans le territoire national, dans le reste de l'Europe, et même au-delà.

Ce succès provient de l'intérêt et de la qualité des activités proposées, ainsi qu'à l'efficacité d'une préparation méticuleuse bien qu'invisible, en grande partie. Une année pour réfléchir, organiser, coordonner, vérifier les disponibilités des céramistes (pour les 1 000 bols, entre autres), des 120 bénévoles impliqués, des professionnels requis (montage des barnums...), et les imprévus. Avec une intensité accrue à mesure que l'échéance approche.

Près d'une centaine d'activités : projections, conférences, expositions, débats... et les 24 cuissons, sans oublier les divers agréments, tels les concerts, bals, four dragon... visiteurs, curieux, bénévoles et participants avaient de quoi ne pas s'ennuyer. La météo a joué un beau rôle dans ces moments à la fois fous, curieux, studieux, riches.

L'Association céramique La Borne ne compte pas en rester là. Elle prépare diverses manifestations pour les mois à venir. Des expositions ; des stages tout public, en famille ; la diffusion, lors de l'hiver, d'un reportage sur l'activité céramique du village dans l'émission télévisée Échappée belle (France 5). Et peut-être plus si de bons vents soufflent sur le village...



Démonstration de Dalloun sous le banum. Thème annoncé : tournage, tournassage et engobage de bols.

Teff dit Gégé